

» humaine? Dieu m'en garde! Je sais que l'instruction est
 » aujourd'hui plus nécessaire que jamais; mais sans la
 » science du ciel, à quoi servent toutes les connaissances
 » de la terre? (*Id., ibid.*). »

« Donnez donc de l'instruction à vos enfants, mais sur-
 » tout et avant tout, donnez-leur des principes religieux;
 » veillez aussi à ce que rien n'altère leur foi dans leur
 » cœur. Ne permettez point que leurs mains se souillent
 » par le contact de ces feuilletons, de ces romans, (*de ces*
 » *lithographies et images impies ou obscènes*), qui circu-
 » lent jusque dans les campagnes. Surveillance donc sur la
 » lecture de vos enfants, sur leurs paroles, sur leurs ac-
 » tions, et aussi sur les sociétés qu'ils fréquentent; mais
 » toujours surveillance paternelle. La surveillance d'un
 » père et d'une mère n'est point l'espionnage d'un agent
 » de police; il faut aux enfants une honnête liberté, autre-
 » ment vous abrutiriez leur intelligence, et vous les ren-
 » driez hypocrites, menteurs et dissimulés. Surveillance
 » paternelle, je veux dire, qui n'ait rien de trop servile,
 » de trop gênant, de trop odieux, mais qui sache se faire
 » aimer et obéir, qui commande et qui gagne la confiance
 » par la bonté et la douceur. Surveillance paternelle, je
 » veux dire qui encourage la vertu naissante, qui ne s'ir-
 » rite point pour une faute légère, qui ne punisse qu'à re-
 » gret, mais qui sache le faire au besoin (*Id., ibid.*). »

« Il en est des enfants comme des jeunes plantes que
 » l'on peut redresser aisément, quand elles prennent une
 » mauvaise direction; mais, si vous les laissez vivre et
 » croître dans le vice, à quoi serviront vos efforts qui ar-
 » riveront trop tard? Est-il possible de redresser un arbre
 » difforme, quand, pendant de longues années, on l'a laissé
 » pousser en liberté (*Id., ibid.*)? »

« Il ne faut pas que la correction soit une vengeance,
 » Tenez vos promesses, mais aussi effectuez vos menaces,
 » si vous voulez que votre autorité soit respectée (*Id.,*
 » *ibid.*). »

« Les enfants sont naturellement imitateurs; ils se for-
 » ment sur le modèle qu'ils ont habituellement devant les
 » yeux. De là le proverbe: *tel père, tel fils; telle mère,*
 » *telle fille.* Ce proverbe, il est vrai, souffre des exceptions,

» mais les exceptions confirment la règle.... Un homme
 » vivant dans l'aisance, et n'ayant qu'un fils unique, eut
 » la barbarie d'envoyer son vieux père à l'hôpital. Quelques
 » jours après, il apprend que le vieillard souffre du froid.
 » Touché d'un reste de pitié, il charge son enfant, encore
 » en bas âge, de lui porter deux méchantes couvertures
 » dont il n'a que faire; mais l'enfant n'en porte qu'une et
 » garde l'autre. Le père s'en aperçoit et lui en demande la
 » raison: C'est que, vois-tu, papa, j'en ai gardé une pour
 » toi, quand tu iras aussi à l'hôpital (*Id., ibid.*)! »

ENFER.

I. — Nous n'avons pas encore traité de sujet plus ample,
 plus abondant et plus difficile que celui de l'enfer. Tous
 les prédicateurs et presque tous les livres de piété en par-
 lent, et comme c'est un des principaux articles de notre
 foi et l'un des plus difficiles à concevoir, les théologiens
 s'efforcent de résoudre et d'expliquer les objections que
 l'esprit humain y oppose. Nous ferons un choix dans tous
 les matériaux qui nous sont offerts sur cet important sujet,
 en respectant les étroites limites de notre ouvrage, heureux
 si nous pouvons inspirer une crainte salutaire de l'enfer
 et du péché qui nous y conduit.

Tout ce qui peut entrer dans le présent sujet, consiste
 à dire que les peines de l'enfer se réduisent à trois: celle
 du *Dam* (privation de Dieu), celle du *Sens* (feu et autres
 supplices), et celle de l'*Éternité* des deux peines précé-
 dentes.

L'exagération que l'orateur sacré doit éviter en toutes
 circonstances, n'est pas à craindre ici, car nous ne conce-
 vons jamais la grandeur des tortures de l'enfer; mais ce
 qu'il est nécessaire de bien faire comprendre, c'est qu'un
 seul péché mortel nous rend dignes de ces tortures, et qu'il
 est facile d'effacer maintenant par la pénitence, ce qu'on
 ne pourra expier dans l'autre vie par tous les supplices
 imaginables.

La peine du *Dam* est le grand supplice des réprouvés;
 on peut en avoir une faible idée en pensant: 1^o à l'ineffable
 privation de Dieu dont la possession et la vue consti-

tuent le souverain bonheur dans le ciel ; 2^o à la violence du désir qu'en conçoivent ces malheureux et aux efforts qu'ils font nécessairement pour tendre à ce bien perdu pour toujours et qui était leur fin dernière ; 3^o aux misérables plaisirs pour lesquels ils ont perdu, par leur faute, le bien suprême de la possession et de la vue de Dieu.

La peine du *Sens*, causée par un feu qu'allume et *sur-naturalise* le souffle de la colère de Dieu, 1^o agira sur l'âme et sur le corps du damné ; 2^o concentrera dans son être simple la force de tous les autres tourments, et 3^o causera une douleur immense, universelle, insupportable.

1^o La justice de la durée éternelle de la peine du *Dam* et de la peine du *Sens* peut se prouver par de solides raisons : 2^o la pensée de cette éternité est capable de rendre insupportables les moindres douleurs ; 3^o comme, dans cette durée infinie, il n'y aura pas un seul moment de relâche, on peut à bon droit déclarer étrange l'avengement des hommes qui se jettent, tête baissée, dans un supplice éternel et incessant.

II. — 1^o Les peines de l'enfer sont certaines. Tout le prouve : l'Écriture Sainte, les Pères de l'Église et la droite raison. 2^o Ces peines immenses et nombreuses, répondent à la grandeur d'un Dieu offensé et à l'indignité d'un misérable pécheur qui s'est élevé contre son Créateur, qui a méprisé ses lois et abusé de ses bienfaits. 3^o Elles ne finiront jamais.

1^o Le *présent* accable le damné par le sentiment des peines inconcevables qu'il endure ; 2^o le *passé*, par le souvenir des crimes et des plaisirs qu'il a préférés au bonheur éternel ; 3^o l'*avenir*, par la vue de la durée infinie de son malheur, sans espérance de voir jamais finir son tourment.

— L'Écriture nous apprend trois choses de l'enfer : 1^o que c'est un lieu où l'on est séparé de Dieu et séparé par conséquent de tout bien : *Discedite a me maledicti* ; 2^o un lieu où l'on est plongé dans un feu qui ne s'éteindra jamais : *in ignem æternum* ; 3^o un lieu où les damnés souffriront les cruelles morsures d'un ver rongeur qui sera le remords de leur conscience : *et vermis eorum non moritur*.

— L'enfer est un lieu et un état dans lesquels : 1^o se trouve l'assemblage de tous les maux ; 2^o où il n'y a nulle

consolation, nul soulagement ; 3^o où l'on ne peut espérer d'être jamais soulagé des maux et des tortures que l'on y souffre.

— Selon saint Chrysostome, 1^o la pensée de l'enfer fait tous les gens de bien, parce que, pour éviter ce malheur, ceux-ci sacrifient sans peine leurs plaisirs à leur salut ; 2^o cette même pensée fait tous les impies, parce que ceux-ci s'efforcent de n'y pas croire, afin de ne pas sacrifier leurs plaisirs à leur salut.

— Saint Bonaventure dit que les peines de l'enfer sont : 1^o *acerbitate intolerabiles*, intolérables par leur rigueur ; et 2^o *æternitate interminabiles*, éternelles et sans fin dans leur durée.

— 1^o Il y a un *enfer* ; 2^o il y a un *enfer éternel*. Il y a un enfer, car le vice n'est pas toujours puni en ce monde où il n'est pas rare de voir que l'injustice et le crime procurent à l'homme méchant et vicieux les délices et les jouissances de la vie, tandis que la vertu ne procure à l'homme de bien que deuil, misère et douleur. Or, s'il n'y a pas, dans une autre vie, un lieu de récompense et un lieu de châtement, ce renversement de l'ordre est en opposition avec la *sagesse*, la *justice* et la *sainteté* de Dieu. De notre côté, nous sommes les premiers à demander qu'il y ait un enfer punissant les coupables qui échappent à la justice humaine ou qui ne sont point suffisamment atteints par elle. C'est d'ailleurs la croyance de tous les peuples, qu'après la mort il y a un lieu où les justes sont récompensés et un lieu où les méchants sont punis. Le respect des tombeaux, les cérémonies religieuses et les honneurs institués en mémoire des morts, sont de touchantes expressions de ce dogme effrayant pour les impies et consolant pour les justes. En second lieu, l'éternité de l'enfer se prouve par l'Écriture sainte, par l'enseignement de toute la tradition catholique, par celui de la tradition païenne, en un mot par la croyance de tous les temps, de tous les peuples et de tous les lieux.

— En pensant au *passé*, le damné se souvient des biens dont il a abusé et du mal qu'il a commis. Le *présent* est pour lui souverainement douloureux, car il est séparé de Dieu et souffre les tortures inexprimables d'un feu dévo-

rant. *L'avenir* est pour lui tout aussi cruel : aucune grâce à espérer, — aucune expiation possible.

— On objecte contre l'existence de l'enfer : 1° que, dans ce dogme, la justice de Dieu absorbe la bonté divine ; 2° qu'il n'y a point de proportion entre une peine éternelle et une offense d'un moment ; 3° que Dieu changera le cœur du réprouvé et lui fera grâce. A ces trois objections on peut répondre : 1° que la justice de Dieu serait compromise, il est vrai, s'il n'y avait pas de distinction entre l'innocent et le coupable, ni entre tel ou tel degré de culpabilité ; mais ainsi n'agit pas la Providence. Dieu récompense les saints et les récompense éternellement, parce qu'il est bon ; il punit les méchants et les punit éternellement, parce qu'il est juste : il rend à chacun selon ses œuvres, pour le bien comme pour le mal, parce qu'il est bon et juste en même temps. Il y a l'infini dans le châtement du réprouvé, mais il y avait aussi l'infini dans la rédemption qu'il a foulée aux pieds, l'infini dans les sacrements qu'il a profanés, l'infini dans le ciel qu'il n'a pas voulu conquérir. Or, qu'on ajoute tous ces infinis d'un côté, et, de l'autre, l'infini du châtement, et l'on verra qui l'emporte de la justice ou de la bonté ? Tout ce que nous pouvons exiger de la bonté de Dieu, c'est qu'il donne à tous les hommes les moyens d'être heureux, de sorte que personne ne soit malheureux que par sa propre faute. Or, le damné ne le sera que parce qu'il l'a voulu. — 2° Pour savoir s'il y a proportion ou non entre la peine et l'offense, on ne doit en juger ni par la *durée de la peine*, ni par la *durée de l'acte* qui rend coupable ; mais on doit se reporter à la *grièveté de l'offense* dont la malice se tire de la *bassesse* de celui qui en est l'auteur et de la *majesté* de celui qui est offensé. D'après cette incontestable notion, on conçoit facilement que la malice du péché, en tant qu'il est le fait d'un être misérable comblé de dons célestes et outrageant la majesté divine, prend en quelque sorte des proportions infinies. Mais la peine sera limitée *en intensité*, car un être borné ne pourrait la supporter, et sera infinie *en durée*, afin que, sous un rapport ou sous un autre, le châtement fasse équilibre au péché et que l'homme puisse être aussi malheureux que Dieu a été outragé par

lui. — 3° Dans l'hypothèse de la dernière objection, la sanction des lois de Dieu ne serait plus suffisante, car la seule chose qui fasse équilibre à la force de la tentation, ce n'est pas l'enfer, mais son éternité.

III. — *Terra miseræ et tenebrarum, ubi umbra mortis et nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat* (Job. x, 22). Terre de misère et de ténèbres, où habite l'ombre de la mort, où tout est sans ordre et dans une éternelle horreur.

Quis poterit habitare de vobis cum igne devorante? aut quis habitabit ex vobis cum ardoribus sempiternis (Isa. xxxiii, 14) ? Qui de vous pourra demeurer dans le feu dévorant ? qui d'entre vous pourra subsister dans les flammes éternelles ?

Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur (Sapient. xi, 17). Chacun est tourmenté par la même chose par laquelle il a péché.

Iniquitates vestræ diviserunt inter vos et Deum vestrum, et peccata vestra absconderunt faciem ejus a vobis ne exaudiret (Isa., lix, 2). Ce sont vos iniquités qui ont fait une séparation entre vous et votre Dieu, et ce sont vos péchés qui lui ont fait cacher son visage pour ne point vous écouter.

Potentius potenter tormenta patientur, exiguo enim conceditur misericordia (Sapient., vi, 7). Les puissants seront puissamment tourmentés, et on aura plus de compassion pour les petits.

Vermis eorum non morietur, et ignis eorum non extinguetur (Isa. lxvi, 24). Le vers qui les ronger ne mourra point, et le feu qui les brûle ne s'éteindra jamais.

Bibent de manu Domini calicem iræ ejus (Isa. li, 17). Ils boiront, de la main du Seigneur, le calice de sa colère.

Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus (Matth. xxv, 41). Allez, maudits, loin de moi, dans le feu éternel qui a été préparé pour le démon et pour ses anges.

Timeate eum qui potest et animam et corpus perdere in gehennam (Matth. x, 28). Craignez celui qui peut précipiter dans l'enfer et l'âme et le corps.

Filii regni ejicientur in tenebras exteriores : ibi erit

fletus et stridor dentium (Matth. viii, 12). Les enfants du royaume seront jetés dehors dans les ténèbres, où il y aura des pleurs et des grincements de dents.

Horrendum est incidere in manus Dei viventis (ad Hebr. x, 31). C'est horrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.

Lacus iræ Dei magnus, stagnum ignis (Apoç. xiv, 99, et xx, 99). C'est un grand lac rempli de la colère de Dieu et un étang de feu.

Quæ quisque gravia patitur, in comparatione æterni ignis, non tantum parva, sed nulla sunt (saint Augustin, Sermon 109 de Tempore). Tout ce que l'on souffre en ce monde, quelque douloureux et insupportable qu'il puisse être, non-seulement est peu de chose, mais doit compter pour rien, en comparaison du feu éternel.

Dixit hoc infinita Dei sapientia, et quæ damnatos punit, est infinita Dei potentia; quod facit miris, sed veris modis (saint Augustin, de Civit. Dei, lib. 12, cap. 10). C'est la sagesse infinie d'un Dieu qui a affirmé qu'il existe un enfer, et c'est sa puissance infinie qui y punit les damnés, — ce qu'il fait d'une manière qui nous étonne, mais qui ne laisse pas que d'être véritable.

Nullus id unquam justitia legis attendit, ut tanta mora temporis quisque puniatur, quanta mora temporis unde puniretur admisit (Id., ibid., lib. 24, cap. 11). Nulle loi, nulle justice n'a réglé la longueur de la peine sur la durée du crime, et n'a eu égard à ce qu'un criminel ne fût puni qu'autant de temps qu'il a employé dans l'action dont il porte la peine.

Mors depascet eos, quia semper morientur ad vitam, et semper vivent ad mortem (saint Augustin, in Ps. 48). La mort se fera, pour ainsi dire, une éternelle pâture des malheureux damnés, parce qu'ils mourront sans cesse pour revivre et qu'ils vivront pour toujours mourir.

Separari a Deo, hæc est tanta pœna, quantus ipse est Deus (Id., de Civit. Dei). Être éternellement séparé de Dieu est un supplice dont la grandeur ne peut se mesurer que sur la grandeur de Dieu lui-même.

Hic ure, hic seca, modo in æternum parcas (Id. ibid.). Punissez-moi, mon Dieu, en cette vie; coupez, brûlez,

pourvu que vous me fassiez miséricorde au-delà de la tombe.

Peccantibus æternam pœnam minatus est Deus, ut eos a peccatorum perpetratione compesceret (saint Grégoire, Dialog., lib. 4, cap. 44). Dieu a menacé les pécheurs d'une peine éternelle, pour réprimer la liberté qu'ils se donnent de pécher.

Nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascenderunt quæ præparasti, Deus, offendentibus te (saint Chrysostome, lib. de Preparat.). Ni l'œil n'a vu, ni l'oreille n'a entendu, ni le cœur n'a jamais compris les supplices que vous préparez, ô mon Dieu, à ceux qui vous offensent.

Horreo vermem mordacem et mortem vivacem; horreo incidere in manum mortis viventis et vitæ morientis (saint Bernard, lib. 5 de Considerat., cap. 11). J'ai horreur de ce ver rougeur, de cette mort toujours vivante et de cette vie toujours mourante.

Momentaneum quod delectat, æternum quod cruciat (Id.). Pour un moment de plaisir une éternité de supplices.

IV. — « Ici-bas nous n'entrevoions la splendeur de Dieu, centre de la vie de nos âmes et de nos intelligences, qu'à travers un voile épais; mais nos passions ne peuvent nous aveugler à ce point, que nous ne sentions résonner en nous les divins accords de la bonté et de la justice divine. Tout nous parle de Dieu, tout nous démontre qu'il est juste et bon. L'homme est faible, sans doute, mais, avec la grâce de Dieu qui n'est refusée à personne, il peut tout: racheté par le sang de Jésus-Christ, il peut vaincre l'enfer et conquérir le ciel. Hélas! les hommes faibles comptent sur la bonté de Dieu, et les impies bravent sa justice! Les uns et les autres tomberont dans les mains du Dieu vivant. La tombe, pour eux, déchirera le voile, et ils se trouveront en présence d'une justice inexorable, parce qu'ils auront méprisé la plus ineffable des miséricordes. Tous les biens et les plaisirs fugitifs qu'ils recherchaient avec tant d'ardeur, leur échapperont comme une ombre. La grâce divine qu'ils avaient tant méprisée et qui leur serait une si précieuse ressource, leur dira: *In inferno nulla est redemptio!* Ils seront privés de la vue, de la possession de Dieu qui les a tant

» aimés; ils souffriront des tortures dont l'impie aveugle
 » peut se rire, mais qui sont ici-bas la sanction même de
 » tout ordre et de toute harmonie; et, sous l'empire de
 » ce principe en vertu duquel il est impossible de faire des
 » actes méritoires quand on perd sa liberté morale dans la
 » haine de Dieu, ils souffriront ces tortures pendant toute
 » l'éternité. O mon Dieu, préservez-nous de cet irréparable
 » malheur! Éprouvez-nous en ce monde, mais épargnez-
 » nous en l'autre. (L'abbé Théodule Normand). »

ENVIE.

I. — Si un prédicateur veut faire connaître ce vice par sa cause qui est l'orgueil, il faut qu'il évite de trop longs développements, sans quoi il y aurait deux sermons en un. Il suffit de donner à entendre que, de la source empoisonnée de l'orgueil, il ne peut rien sortir que de très-pernicieux. — On s'attachera également à ne point confondre l'envie avec l'émulation et le zèle qui ont quelque ressemblance avec cette passion criminelle, mais qui en diffèrent cependant beaucoup, puisque, grâce à eux, notre courage excité s'efforce d'imiter le bien que nous voyons dans les autres. — On se gardera encore de mettre en œuvre les descriptions poétiques que certains auteurs profanes et même quelques saints pères ont données de l'envie. — Enfin, il y a des personnes dont la vertu, le mérite et les avantages de la grâce ou de la nature, leur attirent l'envie de ceux qui en sont dépourvus. Si l'on touche ce point, on prendra la précaution d'exciter ceux à qui l'on porte envie de se mettre au-dessus de la censure, mais de ne point la mériter par une vaine ostentation, par le mépris des autres ou par orgueil.

II. — L'envie, disent les théologiens, est une injuste tristesse que nous concevons à la vue du bonheur qui arrive au prochain, comme si son bien était une diminution du nôtre, ou une joie déréglée du mal qui lui arrive, comme si nous en tirions quelque avantage.

III. — L'envie est un péché très-commun dont peu de personnes s'avouent coupables. C'est aussi un péché énorme en lui-même et funeste dans ses conséquences.

— L'envie marque un grand fond de corruption dans le cœur, et c'est un péché qui est puni, dès ce monde, par une sorte d'enfer anticipé.

— L'envieux est : 1^o ingrat envers Dieu, puisque, non content des biens qu'il a reçus de sa bonté divine, il est fâché des biens qu'en reçoivent les autres; 2^o injuste envers le prochain qu'il décrie et persécute sans aucun motif; 3^o cruel envers lui-même par les tortures insupportables que lui fait supporter cette malheureuse passion de Cain.

— L'envie fait un mal immense dans le monde, dans les États, dans les familles, dans toutes les sociétés; l'envie fait un mal non moins considérable dans l'esprit, le cœur et la conscience de celui qui veut en être la victime.

— L'envie est : 1^o le péché le plus contraire à la religion et à l'équité naturelle; 2^o le péché le plus contraire à la loi de Dieu, et 3^o le péché le plus contraire à la société civile.

— L'envie est la plus lâche de toutes les passions; elle est celle qui nous tourmente le plus, qui nous cause le plus de chagrin; c'est enfin le vice qui nous conduit aux plus grands crimes.

— L'envie est un péché décrié et haï de tout le monde, mais dont on a peine à se défendre; c'est un péché diabolique, mais qui se trouve assez souvent dans ceux qui font profession de piété.

IV. — *Parvulum occidit invidia* (Job, v, 2). L'envie tue les petits (*esprits*).

Peccator videbit et irascetur, dentibus suis fremet et tabescet; desiderium peccatorum peribit (Ps., cxi, 10). Le pécheur le verra et en sera irrité, il grincera des dents et en séchera de dépit et d'envie; mais le désir des pécheurs périra.

Qui ruina lætatur alterius, non erit impunitus (Prov., xvii, 5). Celui qui se réjouit de la ruine des autres, ne demeurera point impuni.

Vita carniū, sanitas cordis: putredo ossium invidia (Prov., 14. 30). La santé du corps est la vie de la chair: l'envie est la pourriture des os.

Invidia diaboli mors introivit in orbem terrarum; imitantur autem illum, qui sunt ex partibus illius (Sa-

piété, n. 24). La mort est entrée dans le monde par l'envie du diable, et ceux qui se rangent à son parti deviennent ses imitateurs.

« *An oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum* (Matth., xx, 15) ? Votre œil est-il méchant parce que je suis bon ?

« *Charitas non emulatur* (I ad Cor., xiii, 4). La charité n'est point envieuse.

« *Invidia radix est malorum omnium, fons cladum, seminarium delictorum* (saint Cyprien, de Zelo et livore.). L'envie est la racine de tous les maux, la cause de tous les meurtres et la semence de tous les crimes.

« *Superbia comes est invidentia, nam fieri non potest ut superbus non invidet* (saint Augustin, in Psalm. 56). L'envie accompagne toujours l'orgueil, et il ne peut se faire qu'un envieux ne soit en même temps un superbe.

« *Illos miseros in secreto conscientia quibusdam unguis livor ipse discerpit* (saint Augustin, serm. 33, de Tempore). L'envie déchire comme avec des ongles de fer, dans le secret de leur conscience, les misérables à qui les autres portent ombrage.

« *Amici diaboli, inimici etiam sui et omnibus odiosi invidi* (saint Prosper, lib. 3 de vita contempl.). Les envieux sont amis du démon, ennemis d'eux-mêmes et odieux à tout le monde.

« *Invidia omnibus malis peior* (saint Chrysostome, sermon 48). L'envie est le plus grand de tous les maux.

« Les autres passions ont aussi leurs amertumes, mais on trouve du moins quelque dédommagement dans leur objet. Ainsi l'avare trouve-t-il une espèce de satisfaction dans la possession de ses trésors, l'ambitieux dans les honneurs qu'on lui rend, le sensuel dans la jouissance des plaisirs auxquels il se livre. Mais l'envieux, lui, ne se nourrit que de fiel et d'amertume; la tristesse est le seul fruit que lui produise sa passion. C'est comme une fièvre qui le brûle, un ver qui le ronge, une vipère qui lui déchire les entrailles, un poison qui lui donne continuellement la mort (*L'Apôtre des chaumières, Péchés*). »

« Si je remonte à l'origine du monde, quel spectacle vient frapper mes regards et me remplir d'horreur !

« Je vois Caïn oublier tous les sentiments de la nature et tremper ses mains dans le sang de son frère. Qui a armé son bras fratricide ? L'envie. Il n'a pu voir d'un œil tranquille la préférence que Dieu donne à Abel. Il immole à sa passion celui dont il n'a pu égaler la sagesse.

« Plus loin, j'aperçois les enfants de Jacob, excités par la jalousie contre leur frère Joseph, former le projet de lui ôter la vie. Et s'ils ne mettent pas à exécution leur projet, c'est parce qu'ils trouvent à le vendre à des marchands étrangers.

« Ailleurs, je vois encore David, le vainqueur des ennemis du peuple de Dieu, en butte aux persécutions de celui-là même à qui il avait rendu les plus signalés services. Pourquoi ces persécutions de la part de Saül ? Pourquoi les tentatives répétées de le faire périr ? parce que ce prince voit d'un œil jaloux les hommages que l'on rend au jeune fils d'Isaï, la réputation qu'il se fait, les éloges qu'on lui donne.

« Si, de l'Ancien Testament, nous passons au Nouveau, que d'autres exemples nous trouvons encore des crimes qu'enfante cette détestable passion !

« Hérode apprend des mages qu'il est né un nouveau roi des Juifs. Au lieu de se joindre à eux pour aller reconnaître le Christ du Seigneur et rendre ses hommages à cet enfant dont la naissance, révélée par des prodiges, indique sa mission divine, il n'écoute que les inspirations de sa jalousie, il en médite la ruine ; et, pour réussir dans son barbare dessein, il ne recule pas devant le massacre de milliers d'innocents.

« N'est-ce pas cette odieuse passion qui, plus tard, a animé les scribes et les pharisiens contre le Fils de Dieu ? N'est-ce pas elle qui les porte à le calomnier, à flétrir sa réputation, à le représenter comme un impie, comme un ministre de l'enfer, comme un séducteur, comme un homme adonné à la bonne chère, comme un samaritain, comme un ami des pécheurs, comme un violateur de la loi et un perturbateur de l'ordre et du repos publics ? n'est-ce pas elle qui les détermine à le persécuter et à le faire mourir ? *Que faisons-nous ?* disaient-ils dans leurs assemblées : *cet homme fait beaucoup de miracles, le*

» *peuple le suit avec empressement. N'est-il pas expédient de s'en défaire ?*

« Ah ! mes frères, les maux et les crimes que cette passion a enfantés autrefois, ne les enfante-t-elle pas encore aujourd'hui parmi nous ? N'en voyons-nous pas encore tous les jours les plus terribles effets dans les différents états où elle s'introduit ? Ne répand-elle pas partout son venin ? N'entre-t-elle pas dans les palais des grands, dans les maisons des riches et dans la cabane du pauvre et partout ne fait-elle pas les plus affreux ravages ? N'est-ce pas elle qui produit les haines, les querelles, les divisions parmi les hommes du même état et les membres de la même famille ? N'est-ce pas elle qui soulève le frère contre le frère, la sœur contre la sœur, le voisin contre le voisin ? N'est-ce pas elle qui brouille les meilleurs amis, qui empêche les ennemis de se réconcilier ? N'est-ce pas elle qui détruit partout la bonne intelligence, et qui fait régner la dissension et la discorde entre les différentes classes de la société ? Le riche ne peut souffrir ceux qui sont au-dessus de lui ; le pauvre envie les biens du riche. Le marchand ne voit qu'avec peine le commerce de son voisin plus florissant que le sien ; l'ouvrier... le laboureur... etc., etc. (*Idem, ibid.*). »

ÉPIDÉMIES.

Voyez *Calamités*.

EUCCHARISTIE.

Voyez *Communion eucharistique et Messe*.

EXEMPLE (BON).

I. — Nous ne parlerons du bon exemple qu'en général, sans le rapporter à aucune vertu particulière, nous bornant à exciter tous les chrétiens à mener une vie édifiante.

II. — 1^o Tout chrétien est obligé de donner bon exemple ; 2^o l'accomplissement de ce devoir a coutume de produire beaucoup de bien,

— 1^o L'exemple des gens de bien nous fait voir la beauté de la vertu, et nous porte, par ce moyen, à l'aimer et à la suivre ; 2^o il nous montre que la pratique n'en est pas impossible, mais au contraire plus aisée que nous ne le pensons ; 3^o il nous persuade l'obligation que nous avons de nous soumettre aux lois et aux commandements de Dieu, puisque nous ne sommes pas plus privilégiés que ceux qui font le bien.

— La vie sainte est : 1^o une preuve évidente de la vérité de la religion, et 2^o le soutien de cette même religion.

— Nous devons donner bon exemple dans les *vertus religieuses*, dans les *vertus civiles*, et dans les *vertus domestiques*.

Inspice et fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est (Exod., xxv, 40).

Vos estis lux mundi. Non potest civitas abscondi supra montem posita (Matth. v, 14). Vous êtes la lumière du monde ; une ville située sur une montagne ne peut être cachée.

Neque accendunt lucernam et ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt (ibid., 15). On n'allume point une lampe pour la mettre sous un boisseau, mais on la met sur un chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison.

Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita et vos faciatis (Joan. xiii, 15). Je vous ai donné l'exemple, afin que, pensant à ce que je vous ai fait, vous fassiez de même.

Providentes bona non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus (ad Rom. xii, 17). Ayez soin de faire le bien non-seulement devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes.

Omnia ad ædificationem fiant (I ad Cor. xiv, 26). Que tout se fasse pour l'édification.

Christi bonus odor sumus Deo in iis qui salvi fiunt (II ad Cor. ii, 15). Nous sommes devant Dieu la bonne odeur de Jésus-Christ, à l'égard de ceux qui se sauvent.

Vestra æmulatio provocavit plurimos (II ad Cor., ix, 2). Votre zèle a excité dans plusieurs le désir de vous imiter. *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus* (ad Phil.,

lipp. iv, 5). Que votre modestie soit connue de tous les hommes.

In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum (ad Tit. ii, 7). Soyez un modèle de bonnes œuvres en toutes choses.

Sic est voluntas Dei, ut beneficientes obmutescere faciat impudentium hominum ignorantiam (I Petr. ii, 15). Dieu veut que, par votre lumière, vous fermiez la bouche aux hommes ignorants et insensés.

Ad amorem Dei et proximi plerumque corda audientium plus exempla quam verba excitant (saint Grégoire le Grand, *homil.* 39 *in Evang.*). Les exemples sont ordinairement plus puissants sur le cœur et font plus d'impression sur l'esprit que toutes les paroles et les beaux discours.

Longum iter per præcepta, breve per exempla (Sénèque). Le chemin est long pour parvenir à la vertu par les préceptes, mais il est court par les exemples.

Efficacius est vitæ quam linguæ testimonium (saint Cyprien). Le témoignage que rend la bonne vie, a plus de force sur nous que celui de la langue et de la parole.

Nemo se circumveniat, nullus homo sibi solummodo vivit (saint Augustin, *serm.* 163). Qu'on ne se fasse point illusion : personne ne vit seulement pour soi-même (puisque chacun doit travailler à l'édification des autres).

Tu non poteris quod isti et istæ? (saint Augustin, *Confess.*, lib. 8, cap. 11). Quoi, vous ne pourrez pas faire ce que ceux-ci ou celles-là ont eu le courage de faire ?

Si solus Christus fecisset, forte nemo nostrum auderet imitari : ita enim homo ille erat, ut Deus esset; sed in eo quod homo erat, imitati sunt servi Dominum, discipuli Magistrum (saint Augustin, *in Psalm.* 55). S'il n'y avait que Jésus-Christ qui eût saintement vécu, personne n'oserait peut-être entreprendre de l'imiter ; mais comme il est aussi véritablement homme qu'il est véritablement Dieu, en tant qu'homme, ses sujets le suivent comme le Seigneur, et ses disciples comme leur maître.

EXEMPLE (MAUVAIS)

Voyez Scandale.

EXTRÊME-ONCTION.

I. — L'extrême-onction est un sacrement qui, par l'onction de l'huile sainte et la prière du prêtre, pourvoit au soulagement spirituel et corporel du chrétien dangereusement malade.

Infirmatur quis in vobis ? inducat presbyteros Ecclesie, et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini; et oratio fidei salvabit infirmum, et alleviabit eum Dominus; et si in peccatis sit remittentur ei (Jacob., v, 14 et 15). Quelqu'un est-il malade parmi vous ? qu'il appelle les prêtres de l'Église, qu'il prie sur lui en l'oignant de l'huile au nom du Seigneur, et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera ; et s'il a des péchés, ils lui seront remis.

II. — « Les effets de ce sacrement, dit le Concile de Trente, sont la grâce du Saint-Esprit qui, par son onction, ôte les péchés qui seraient à expier et les restes du péché, soulage l'âme du malade et la fortifie, en excitant en lui une grande confiance en la miséricorde de Dieu, lui donne la force pour supporter plus parfaitement les peines et les incommodités de la maladie, pour résister aux tentations du démon et aux embûches qu'il nous dresse à la fin de notre vie, et lui rend quelquefois la santé du corps, lorsque cela est expédient pour le salut de l'âme (Sess. II, C. 2, de *Extrema unctione*). »

III. — Pour qu'un malade puisse recevoir l'extrême onction, il faut : 1^o qu'il soit baptisé ; 2^o en état de grâce ; 3^o qu'il ait une foi ferme (*oratio fidei*) ; 4^o une charité ardente (*cupio dissolvi et esse cum Christo*) ; 5^o la contrition des péchés commis, et 6^o la résignation à la volonté de Dieu.

IV. — « Il est un préjugé bien fâcheux et bien funeste, contre lequel je crois devoir vous prémunir. Le mot seul d'extrême-onction est un épouvantail pour bon nombre de chrétiens. Leur annoncer l'extrême-onction, c'est comme si on leur annonçait la mort. De là vient que souvent ils remettent à l'extrémité pour la demander ; de là vient que les parents et les amis attendent aussi